

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Culture, citoyenneté et relations  
internationales »

Conseil municipal du 22 septembre 2014  
Séance du 3 septembre 2014

## 21 Grange à musique – Convention de partenariat BPCE / Caisse d'Épargne

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM LEMAIRE, BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM. ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, DHOURY, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mmes M'BAYE-DIAO, SOKOLONSKI, M. RIFI SAIDI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. CABARET

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

M. BELMHAND

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

Mme MOUSSATEN

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

Mme BARBETTE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

■ **Rapport de présentation :**

Madame Danièle CARLIER, maire-adjointe expose :

Dans le cadre des activités régulières et du développement de la grange à musique, la ville de Creil a mis en place en 2011 une convention quadripartite avec la société BPCE, la Caisse d'Épargne de Picardie et la société France Billet.

Cette convention définit les modalités de partenariat visant à accompagner la grange à musique, « scène de musique actuelle » (SMAC), dans son rayonnement comme acteur fédérateur sur son territoire d'une part, à participer à l'émergence de nouveaux talents d'autre part.

Suite au bon déroulement des partenariats de 2011 à 2014, la Ville de Creil souhaite prolonger la durée de ce partenariat sur les périodes 2014, 2015 et 2016 via la signature d'une nouvelle convention tripartite cette fois. Et ce sur les mêmes bases conventionnelles d'échanges de visibilité et d'apport financiers entre les différentes parties.

Vous êtes appelés à voter.

